

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-455/SG/FIN accordant une subvention de cinq cent mille francs Djibouti (500.000 FD) à la Fédération des Sports.

n° 72-455/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
24 mars 1972

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1972

Date du numéro
10 avril 1972

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de cinq cent mille francs Djibouti (500.000 F.D.) est accordée à la Fédération des Sports, à titre de contribution à ses frais de fonctionnement.